



VILLE DE
LANDIVISIAU

Envoyé en préfecture le 17/10/2025

Reçu en préfecture le 17/10/2025

Publié le

ID : 029-212901052-20251017-2025268-AR

ARRETE MUNICIPAL N° 2025/268

Portant sur la fermeture du passage à niveau, rue de la Gare, à l'occasion de travaux d'entretien du parcours SNCF Réseau

Le Maire,

Vu le Code de la Route et notamment les articles R. 411-5, R. 411-25 et R. 417-1,
Vu l'article L. 116-1 du Code de la voirie routière,
Vu l'article R. 610-5 du Code Pénal,
Vu les articles L. 2212-1 et L. 2212-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la demande de la SNCF, en date du 7 octobre 2025,

Considérant la nécessité d'assurer la sécurité et la libre circulation des usagers sur la voie publique,

ARRETE

Article 1^{er} : A l'occasion de travaux d'entretien du parcours SNCF Réseau, le passage à niveau situé rue de la Gare sera fermé et les circulations routières et piétonnes également, dans la nuit du 12 au 13 janvier 2026, de 21h30 à 06h00.

Article 2 : La mise en place de la déviation routière sera mise en place par la ville de Landivisiau.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télécours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 4 : Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, Madame la Directrice Générale des Services de la commune, Monsieur le responsable de la Police Municipale sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et transmis en les formes réglementaires.

Fait à Landivisiau le 9 octobre 2025

L'adjoint au Maire,
Louis SALIOU

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En préfecture, le 10.10.2025
Et de la publication, le 10.10.2025
L'adjoint au Maire,
Louis SALIOU

